



BAGNOLET, le 8 février 2015

Monsieur Laurent PREVOST
Directeur Général

Direction Générale de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises

87-95, quai du Docteur Dervaux
92600 ASNIERES SUR SEINE

Objet : concours interne et externe de lieutenant de 1^{ère} classe en 2015.

Monsieur le Directeur Général,

Le 19 décembre 2014, le calendrier des concours des sapeurs pompiers professionnels était mis en ligne sur le site du Ministère de l'intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Metiers-et-concours/Les-concours-de-sapeurs-pompiers/Plannings-et-calendriers-des-concours-de-sapeurs-pompiers-professionnels-2015>

Force est de remarquer que ni le concours interne ni le concours externe de lieutenant 1^{ère} classe, tels que prévus à l'article 8 du décret 2012-522 du 20 avril 2012, n'y figurent.

Pourriez-vous nous faire savoir s'il s'agit d'un oubli ou d'une volonté de ne pas organiser ces concours ?

Dans la seconde hypothèse, pourriez-vous nous en indiquer la raison ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Christophe DUMAS

Secrétaire Général
UNSA SDIS de FRANCE